

## QUELQUES IDÉES RECUES

### QUELLE FIN DE VIE POUR UNE ÉOLIENNE ?



**90 % D'UNE ÉOLIENNE EST RECYCLABLE**

L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont **recyclables à 100 %**. Les pales, constituées de composite associant résine/fibres de verre/carbone, sont difficilement recyclables mais sont **valorisables** (combustible en cimenterie, l'incorporer dans des produits BTP, etc.).

Les **premières pales recyclables sont en service depuis l'été 2022** en Allemagne. Cette nouvelle technologie de pale est **entièrement recyclable**. Concernant le démantèlement de la fondation en béton et la remise en état du terrain, la réglementation prévoit « l'excavation de la totalité des fondations, jusqu'à la base de leur semelle à l'exception des éventuels pieux ».

Le **démantèlement du parc éolien en fin d'exploitation est donc total**, même si la société d'exploitation n'existe plus. En effet, un fond de garantie est constitué pour palier à cette éventualité.

Sources : Le recyclage des éoliennes - Info éolien (info-eolien.fr).

### LES ÉOLIENNES NE TOURNENT PAS TOUT LE TEMPS ?



**UNE ÉOLIENNE TOURNE EN MOYENNE 85 % DU TEMPS**

Pendant sa période de fonctionnement, une éolienne tourne à différentes vitesses en fonction de la force plus ou moins importante du vent. En un an, **elle produit autant d'électricité que si elle avait tourné 25 % du temps à puissance maximale en moyenne** (ce chiffre est de 26,35 % en 2020). C'est ce qu'on appelle le taux de charge.

Avec l'évolution des technologies, le taux de charge des éoliennes terrestres s'approche de 30 %. Quant à l'éolien en mer, il pourrait atteindre plus de 60 %.

Une éolienne produit dès 10 km/h de vent. En revanche, un vent trop fort (+ 90 km/h) peut entraîner son arrêt (limiter la casse et les risques). Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents et sont automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an et par éolienne.

L'arrêt majeur des éoliennes concerne **les plans de bridages** pour respecter les réglementations acoustiques ou pour limiter les impacts sur les animaux volants.

A noter que si l'éolienne que vous regardez ne tourne pas, elle est peut-être en **maintenance**. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.

Dans l'objectif de palier à la variabilité des éoliennes, les divers financements associés sont basés sur la puissance installée, les ressources sont versées même si les machines sont arrêtées.

Sources : Le défi éolien en 10 questions - ADEME - Janvier 2023.

## DEPUIS 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR\* EN FRANCE

\*Énergies renouvelables

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

68 PARCS ÉOLIENS 5 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE



1 million de Français alimentés en énergie verte chaque année

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE **1.2 GW**

**1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE**

### EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PUISSANCE INSTALLÉE EN EXPLOITATION

**136 MW**

1 PARC SOLAIRE 5 PARCS ÉOLIENS



3 agences de maintenance et développement :

- Cournon-d'Auvergne (63),
- Chaspuzac (43),
- Lyon (69).

90 salarié(e)s



Le développement du projet éolien est assuré par les équipes de Cournon-d'Auvergne, au plus proche de la zone d'étude.

Une fois construit, la maintenance sera également effectuée par les techniciens basés à Cournon.

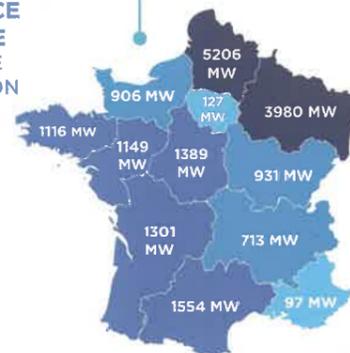
### L'AURA ET SES OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES

Aujourd'hui, si notre approvisionnement électrique repose en grande partie sur le nucléaire, les énergies renouvelables, notamment l'éolien, sont indispensables au mix énergétique. Cela a été souligné à multiples reprises par RTE, le GIEC, l'Etat, en lien avec les enjeux énergétiques critiques du moment.

En région, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET prévoit **2500 MW** de puissance installée pour l'éolien terrestre à horizon 2030.

**Il est donc nécessaire d'autoriser + de 200 MW d'éolien par an pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables.**

PUISSANCE ÉOLIENNE INSTALLÉE PAR RÉGION FIN 2021



Boralex S.A.S.  
10 rue Hector Guimard  
ZAC des Acilloux 63 800  
COURNON D'AUVERGNE

boralex.com  
@boralexfr

Photos non contractuelles  
Imprimé sur du papier 100 % recyclé  
Publication : © Boralex SAS

BORALEX



## Le Journal de l'Éolien

SAINT-VICTOR

SEPTEMBRE 2023 - NUMÉRO 2



### PARC ÉOLIEN D'AUZELON UN PROJET DE TERRITOIRE À SAINT-ANGEL ET SAINT-VICTOR

Vous le savez, les études de faisabilité d'un parc éolien sont en cours depuis l'été 2022 sur les communes de Saint-Angel et Saint-Victor. Les communes ont fait part de leur volonté de développer un site de production d'énergie éolienne et d'engager cette réflexion avec Boralex.

Afin de construire un projet en concertation avec le territoire, un comité de pilotage a été créé. Il réunit des élus de Saint-Angel et Saint-Victor et la société Boralex. Le comité de pilotage se réunit tous les deux mois pour décider ensemble des grands axes du projet.

Un comité de suivi regroupant une quinzaine d'habitant du secteur concerné par le projet, favorable ou non, permet au comité de pilotage de remonter les demandes d'information des habitants et de communiquer sur la transition énergétique. Ce comité se réunit tous les semestres.

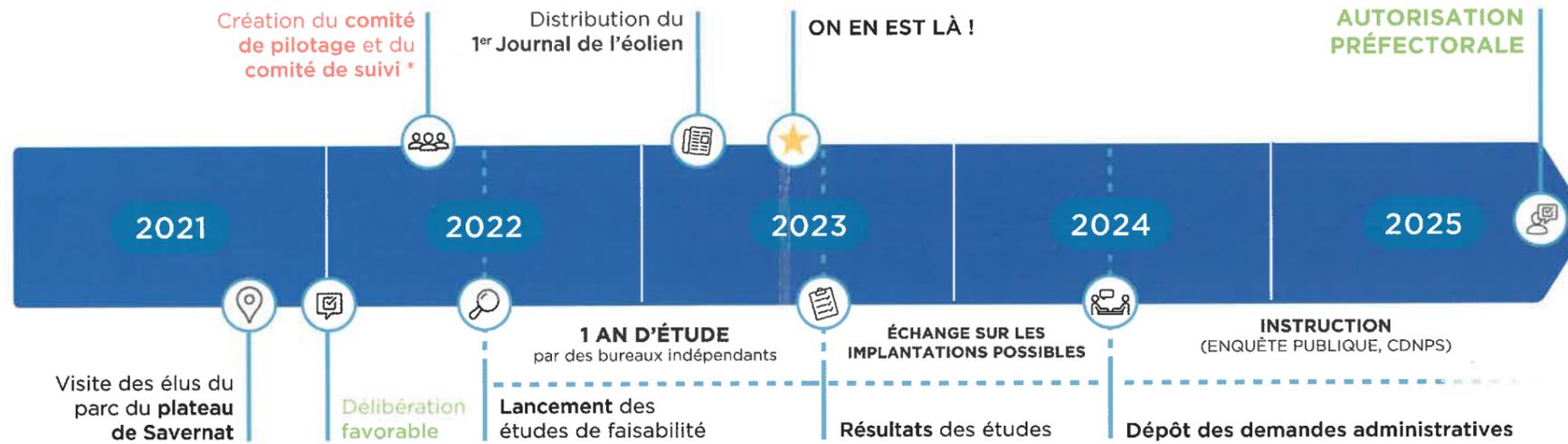
Dans ce second journal de l'éolien, seront développées des idées reçues qui nous remontent du territoire. Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part du Comité de Pilotage du projet qui souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

### LE MOT DES ÉLUS

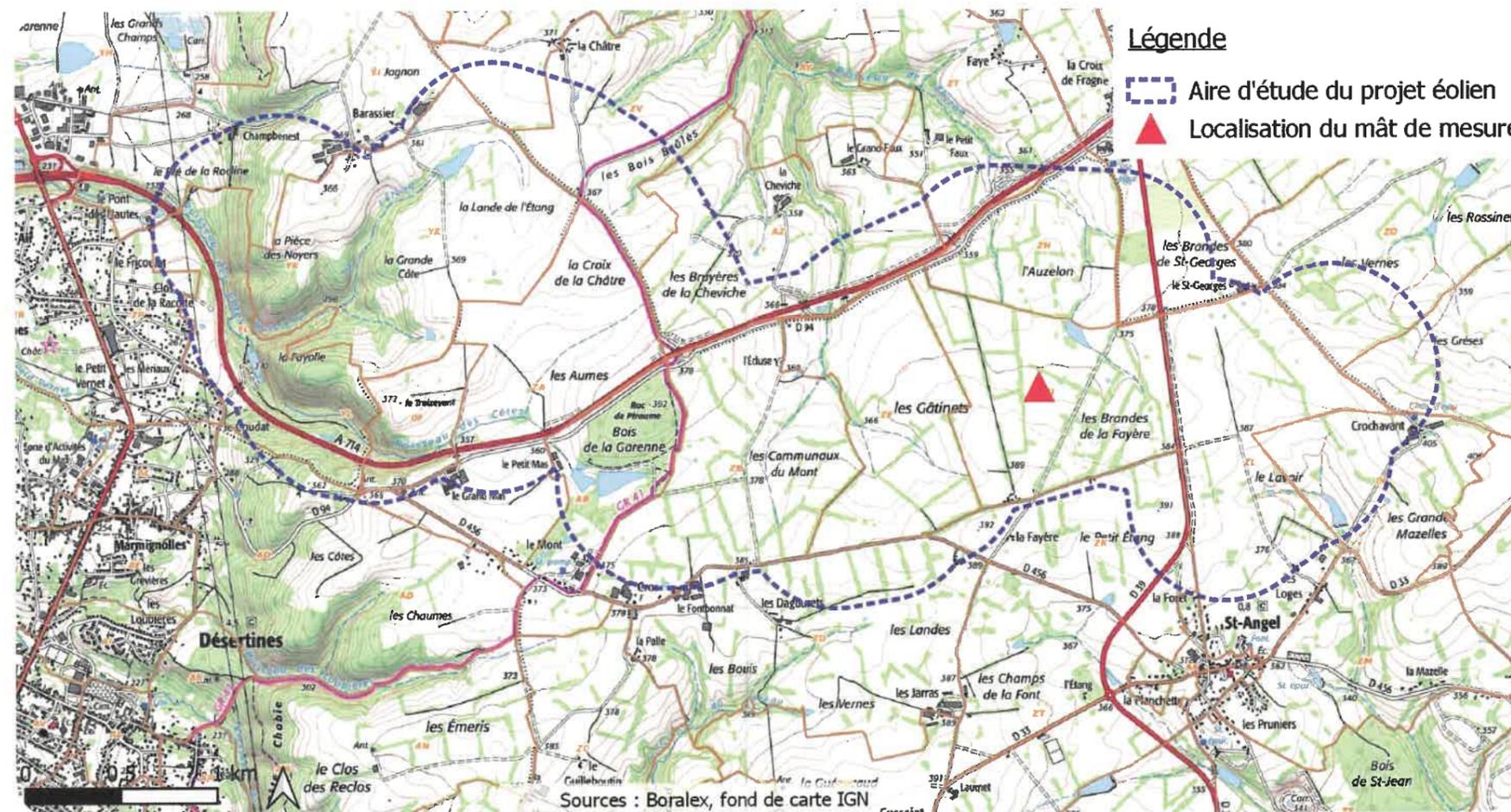
Il est bon de rappeler que les membres du comité de pilotage et du comité de suivi sont des porteurs d'information. Ils sont les ambassadeurs du projet à travers leurs mots, leurs sensibilités. La mairie est disponible pour organiser des rencontres avec vous.

**N'hésitez pas à en exprimer le souhait et à nous solliciter (inscription en mairie de Saint-Angel).**

## LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET ÉOLIEN



\*Communication et concertation avec le comité de suivi tout au long du projet.



## LE PROJET EN CHIFFRES

À l'issue des études de faisabilité, réalisées par des **bureaux d'études indépendants**, nous aurons une bonne visibilité des **sensibilités et enjeux** du territoire. L'ensemble des contraintes seront prises en compte dans l'élaboration de l'implantation prévisionnelle.

Cette phase de design sera étudiée en concertation avec le comité de pilotage et les bureaux d'étude pour aboutir **au parti d'aménagement le plus pertinent au regard de l'ensemble des contraintes techniques, acoustiques, paysagères, environnementales et économiques.**

Dans l'attente de ces données plus précises, les grandes lignes du projet ont déjà été abordées avec le comité de pilotage :

- **Hauteur maximale des éoliennes fixée avec les collectivités : 200 m** bout de pàle
- **Emprise au sol d'une éolienne : 2 000 m<sup>2</sup>**
- **Nombre d'éoliennes envisagées : 5 à 8 éoliennes** (sur les 2 communes)
- **Nombre de poste de livraison : 2 à 3**
- **Puissance unitaire des éoliennes : 4 à 6 MW**

### POUR UN SCÉNARIO MOYEN DE 7 ÉOLIENNES DE 4,5 MW :

- **Équivalent consommation : 33 000 habitants alimentés/an**  
(Toute forme d'électricité incluse, y compris chauffage et eau chaude)
- **Équivalent carbone : 3 570 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées/an**  
(sur la base du mix énergétique français)

Sources : ADEME, CRE, RTE.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans l'Allier, une éolienne de **5 MW** comme il est envisagé de les installer sur le **projet éolien d'Auzelon**, produirait jusqu'à **10 GWh/an**, soit l'équivalent de production d'un parc photovoltaïque de **8 hectares**.

## COMMUNICATION À VENIR

Lors du prochain numéro du Journal de l'Éolien, nous pourrons vous présenter l'**implantation prévisionnelle** des éoliennes et **les chiffres du projet** retenus ainsi que **les prochaines étapes** du déroulement du projet.

## À VOTRE ÉCOUTE !

Vous avez des questions vis-à-vis du projet éolien ?

N'hésitez pas à vous rapprocher des élus municipaux ou via l'adresse mail suivante : [projet-eolien-auzelon@boralex.com](mailto:projet-eolien-auzelon@boralex.com)

